

DIRECTION DES PELERINAGES DU DIOCESE DE DIGNE

Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane

Mob : 06 49 71 56 65 Fixe : 04 92 68 37 19

pelerinagesdigne@gmail.com

pelerinagesdigne.fr

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours ATOUT France : Immatriculation : IM004100009 Mutuelle

Saint Christophe – 277 rue Saint Jacques 75256 Paris cedex 05 CONTRAT : 0020820030000287

Garantie financière : Atradius Client N° : 543817 Contrat N° : 378242 / caution N° 1

IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne

Inscription en ligne : <https://voyages.pelemobil.com/tour/8eaad26d-c0cf-43e4-b392-12a34ff85c86>

Ou Inscription papier ci-dessous.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Pèlerinage en Israël

du dimanche 2 octobre au lundi 12 octobre 2021

soit 10 jours et 10 nuits

à retourner avant le 1 juillet 2022

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (CNI ou Passeport) utilisé durant le pèlerinage.

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules.

IDENTIFICATION DU PELERIN

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

/ /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone

fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

N° passeport / CNI N° :

Emis le :

/ /

Expire le : / /

ATTENTION : votre pièce d'identité que vous indiquez ici devra être en cours de validité au moment du pèlerinage. Voir formalités paragraphe Formalités du présent bulletin d'inscription.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION N°

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER

OBLIGATOIREMENT) Nom :

Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-

mail :

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)

La

personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Digne, Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

χ OUI χ NON

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages : Père Christian VIAN.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées au plus tard 2 ans de la relation commerciale. (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- ♣ Le service des pèlerinages du diocèse de Digne
- ♣ Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- ♣ Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- ♣ L'association diocésaine de Digne
- ♣ Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise la Direction diocésaine de Digne- Service des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Digne à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

χ OUI χ NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Digne à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

χ OUI χ NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Je soussigné (prénom et nom) : déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à :

Signature :

DROIT A L'IMAGE Date de l'autorisation : / / 2022

Dans le cadre du pèlerinage [intitulé du pèlerinage] organisé par le diocèse de Digne

J' autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Digne du [dates du pèlerinage lors [intitulé du pèlerinage].

◆ oui ◆ Non

Ainsi, je reconnais et j' accepte que mon image, mon nom, mon adresse, numéro de téléphone et adresse mail, ma voix, mon interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié me concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Digne , à titre gracieux.

◆ oui ◆ Non

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Digne à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

*En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse **de Digne** et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages – Les Hautes Sagnières – 04250 Clamensane*

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Digne à l'adresse suivante : Les Hautes Sagnières – 04250 Clamensane

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis l'AD du diocèse de Digne contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord »)

INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

Pèlerinage en Israël

Catherine et Alexandre Nabokoff – Directeurs Diocésains des Pèlerinages

Date de départ : 2/10/2022 - Date de retour : 12/10/2022

Destination : Israël

Villes de départ : Digne les Bains ou Manosque Villes de retour : Manosque ou Digne les Bains

TRANSPORTS

VOYAGE : compagnie Aérienne EL AL

ALLER : Pré-Acheminement vers l'aéroport en Bus

Points d'arrêt du bus : Digne - Mallemoisson – Malijai – Les Mées – Parking co-voiturage de Peyruis – Manosque

Cocher le lieu de départ choisi : χ

RETOUR : Post-Acheminement vers Manosque et Digne en Bus

HORAIRES PRÉVUS

Le 2 octobre 2022 MARSEILLE/TEL AVIV

7 h convocation à l'aéroport de Marseille vol LY 322

10 h décollage

14 h 55 Arrivée à Tel Aviv

Le 12 Octobre 2022 TEL AVIV / MARSEILLE

2 h 25 Convocation à l'aéroport de Tel Aviv LY 321

5 h 25 Décollage

8 h 55 Arrivée à Marseille

HÉBERGEMENT (PAR PERSONNE)

Je désire une chambre : χ 1 lit (single) χ couple (1 grand lit) χ Twin (2 lits) χ 3 lits

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcoût d'une chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION

La pension complète du 2 octobre au dernier jour .

Exemple de déjeuner: entrée, plat, fromage, dessert, pain, ½ litre d'eau plate par pèlerin. (vin et café non compris).

FORMALITÉS

FORMALITÉS DE POLICE

Les non-ressortissants français ou les bis-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date d'expiration du visa. En effet, le VISA est obligatoire pour se rendre en Israël.

FORMALITES SANITAIRES (SÉJOUR ETRANGER)

Pass sanitaire et vaccination (COVID 19) obligatoires, PLF et toutes autres contraintes sanitaires pouvant être imposée par la pandémie. Prévoir ses médicaments et ordonnances.

PRIX ESTIMÉ DU PÈLERINAGE : 1 690 € TTC

Le transport aérien sur vols réguliers et indirects **MARSEILLE / TEL AVIV**, en classe économique, avec EL AL,

- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité,
- ✓ Le service d'accueil à l'aéroport de Tel Aviv
- ✓ Les services d'un **guide professionnel francophone**
- ✓ L'hébergement en chambre à deux lits en **hôtels ou similaires de catégorie 3* ou 4*** (normes locales),
- ✓ La pension complète du 2 au 12 octobre **dernier jour**,
- ✓ La mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit,
- ✓ Tous les **droits d'entrées dans les sites, monuments et musées** mentionnés au programme,
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE (MUTUAIDE ASSISTANCE),
- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Marseille

Ce prix ne comprend pas :

- ┆ Les frais de visa pour l'entrée en Israël
- ┆ Les offrandes pour les messes, les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- ┆ Toutes les dépenses à caractère personnel.

Versement d'un acompte à l'inscription de 500 € par virement ou chèques

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Cas particuliers : nous contacter.

Chèque(s) à libeller à l'ordre de ADD Service Pèlerinage – Diocésain de Digne 18 057 81 V Marseille

Virements : IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne

Règlements par Chèques Vacances acceptés.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ

ANNULATION PAR LE PÈLERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Jusqu'à 31 jours du départ :

BIPEL facturera les frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...), ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 75 €.

- A partir de 30 jours du départ : 100% de pénalité

Bipel retiendra :

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 75 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 15 participants n'est pas inscrit :

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT – RESPONSABILITÉ – RÉCLAMATION

CONTACT - Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des Pèlerinages de Digne -contact « litiges » Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITÉ- La direction diocésaine des pèlerinages de Digne et l'agence de voyage BIPEL sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES L'association diocésaine de Digne a souscrit une garantie financière auprès de Atradius Cette garantie porte le n° N° : 378242

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES L'association diocésaine de Digne a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe -277 Rue Saint Jacques -75256 Paris cedex 05 . Cette police d'assurance porte le N°CONTRAT : 0020820030000287

CESSION DU CONTRAT - Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués..

RECLAMATION ET MÉDIATION - Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Digne de toute réclamation, à l'adresse suivante : Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane par lettre avec accusé-réception et/ou par email à pelerinagesdigne@gmail.com accompagné(e) de tout justificatif. *A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel*

FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LA VENTE DE VOYAGES ET DE SEJOURS - La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Atradius, garant financier, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement.

Je soussigné _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document .

Fait, en deux exemplaires,

Signature (bon pour accord) du pèlerin :

Le : / /

Catherine et Alexandre Nabokoff
Directeurs diocésains des pèlerinages